

Lexique Première Spé SES

Termes génériques (économie)

Administration publique (APU) : organisation productive publique. On en distingue trois : l'Etat ; la sécurité sociale ; les collectivités territoriales (communes, départements, régions, mairies).

Agent économique : toute entité, qu'elle soit physique (une personne) ou morale (une organisation) qui prend part à l'activité économique.

Bien : produit matériel qui résulte de l'activité de production. C'est un produit que l'on peut stocker.

Bien ou service de consommation : bien ou service destiné à être consommé pour un usage personnel.

Bien de production (ou bien d'équipement) : bien destiné à produire d'autres biens ou services.

Consommation intermédiaire : bien ou service entrant dans la production d'un autre bien ou service, et donc détruit ou transformé au cours du processus de production. L'INSEE considère comme consommation intermédiaire tout achat de moins de 250€ et/ou de durée de vie inférieure à un an.

Contrainte budgétaire : dans la théorie néoclassique, les agents économiques ont un budget limité qui exerce une contrainte sur leurs choix. Les individus adoptent alors des comportements de maximisation sous contrainte de budget (cf. rationalité économique). Schématiquement, le consommateur est contraint par le niveau de revenu et par le prix, et le producteur est contraint par les coûts.

Chiffre d'affaires : total des ventes de biens et/ou de services par une entreprise sur une période donnée. Le chiffre d'affaires est le revenu total gagné par une entreprise. Il est égal à quantités vendues × prix unitaire de vente.

EBE : signifie Excédent brut d'exploitation. C'est la part de la valeur ajoutée qui va à l'entreprise, un fois les salariés rémunérés, et les impôts à la production payés.

Entreprise : organisation qui produit des biens et des services pour les vendre sur un marché et en tirer un profit (une rémunération)

Ménage : tout ensemble de personnes vivant sous le même toit.

Production économique : toute activité légale et déclarée qui consiste à produire des biens ou des services et à les vendre sur un marché pour en tirer une rémunération (ou profit). Dans le cas où la production ne remplit pas ces conditions, on parle de **production domestique** (ou production informelle). NB : certaines activités illégales sont néanmoins estimées par les institutions statistiques.

Production marchande : production vendue à un prix qui couvre une majorité (plus de la moitié) des coûts de production, c'est-à-dire des dépenses nécessaires pour produire un bien ou un service. Elle est destinée à être vendue sur un marché en échange d'une rémunération (le prix de vente).

Production non marchande : production dont le prix représente une minorité (moins de la moitié) des coûts de production. La production marchande est donc soit gratuite (le prix est égal à 0), soit « quasi-gratuite » (le prix n'est pas égal à 0, mais il est beaucoup plus faible que le coût). Cette production n'est pas destinée à être vendue sur un marché, elle n'est pas rentable. La production non marchande est réalisée par les administrations publiques (incluant l'Etat) et par les associations.

Principe de rareté : caractéristiques des biens économiques, qui sont produits en quantité limitées, face à des besoins humains illimités.

Productivité : mesure de l'efficacité de l'utilisation de la combinaison productive. On mesure généralement la productivité du travail en divisant la valeur ajoutée de l'entreprise (ou d'un pays) par le nombre total d'heures de travail (**productivité par heure**) ou par le nombre total de travailleurs (**productivité par tête**).

Profit : il existe deux définitions possibles du profit. Dans une approche macroéconomique, il s'agit de la **marge brute**, c'est-à-dire la part de la valeur ajoutée qui revient à l'entreprise. Autrement dit, c'est un synonyme d'**EBE** (voir EBE). La seconde définition assimile le profit aux **bénéfices**. Dans ce cas, c'est « ce qui reste » quand l'entreprise a tout payé : non seulement les salaires mais aussi les intérêts des emprunts et les impôts. Dans ce cas, le profit est l'équivalent du **bénéfice net**.

Revenu disponible brut (RDB) : revenus primaires + revenus de transferts – prélèvements obligatoires

Revenus de transfert (ou prestations sociales) : ce sont les revenus versés par les APU aux ménages

Service : produit immatériel (c'est-à-dire qui n'entraîne pas la fabrication de matière, qu'on ne peut pas toucher) qui résulte de l'activité de production. C'est un produit que l'on ne peut pas stocker : sa production et sa consommation se font en même temps.

Valeur ajoutée : richesse créée par une entreprise. Valeur ajoutée = chiffre d'affaires – consommations intermédiaires.

Les marchés, les marchés imparfaits, les défaillances de marché

Allocation des ressources : désigne le mécanisme par lequel le marché attribue les ressources disponibles dans l'économie aux agents qui le demandent, en évitant pénuries et surproductions. Ce sont les prix qui jouent le rôle de coordination.

Asymétrie d'information : situation où l'information circule mal, notamment entre offreurs et demandeurs. Une telle situation peut entraîner la disparition du marché (cas extrême en l'absence d'intervention publique).

Abus de position dominante : situation où une entreprise en position dominante sur un marché utilise sa position pour évincer ses concurrents par des méthodes illégales, par exemple en vendant moins cher que le coût de production (**vente à perte**, interdite sauf exceptions lors des soldes ou pour les denrées périssables).

Bien collectif (ou publics) : bien dont il est impossible d'empêcher un individu d'en profiter, même s'il ne paye pas. Exemple : un lampadaire. C'est alors à la puissance publique de se charger de le produire.

Bien tutélaire : bien sur lesquels l'Etat exerce un contrôle (une tutelle) pour des raisons diverses, par exemple en raison des externalités négatives qu'ils génèrent (ex. alcool, cigarettes).

Concurrence : situation où des entreprises placées dans les mêmes conditions s'affrontent pour gagner des **parts de marché** en vendant leurs produits à des consommateurs. En situation de concurrence, les entreprises sont **preneuses de prix**.

Concurrence monopolistique : situations de marché dans lesquels, tout en étant en concurrence, les entreprises disposent d'un monopole sur leur produit, en raison de la différenciation (les produits ne sont pas homogènes). La publicité joue un rôle essentiel pour persuader le consommateur que le produit proposé est unique. On parle de **demande captive**.

Coût marginal : coût de la dernière unité produite.

Coût fixe : coût qui ne dépend pas des quantités produites. L'entreprise doit le payer même si la production est très faible ou nulle (ex. loyer du bureau).

Coût variable : coût qui dépend des quantités produites. Plus la production augmente, plus ce coût augmente. Par exemple de l'acier pour une automobile (cf. consommation intermédiaires).

Coût total : coût fixe + coût variable

Demande : ensemble des quantités achetées. Elle est calculée à un niveau agrégé sur un marché, il s'agit de l'ensemble des demandes pour des prix divers à un instant donné.

Droit de propriété : droit de posséder une chose. Ce droit inclut celui de vendre ou détruire (**abusus**), de tirer bénéfice par la location notamment (**fructus**) et de s'en servir (**usus**). Une personne peut parfois posséder seulement une partie du droit. Le droit de propriété est imprescriptible (à vie).

Division sociale du travail : consiste en la répartition dans la société des différentes activités entre les individus ou les groupes sociaux (avec souvent inégalités entre les groupes) : au départ, c'est une répartition par métier (cordonnier, tanneur...) qui est très ancienne.

Division technique du travail : consiste en la répartition de fonction différentes au sein d'une entreprise. On distingue la **division verticale** entre ceux qui conçoivent et ordonnent (ingénieurs, PDG, directeurs...) et ceux qui exécutent (employés, ouvriers), et la **division horizontale** qui correspond à la décomposition des fonctions au sein d'un même niveau hiérarchique (ex. travail à la chaîne : chaque ouvrier se spécialise sur une petite partie de la production). **Dans la division technique du travail**, chaque travailleur ne fait qu'une tâche, une opération sur un bien, il ne pourrait pas vendre le produit de son travail.

Externalité : comportement d'un agent qui a des conséquences sur un autre agent, sans compensation monétaire. Elle peut être **positive** (ex. mettre des fleurs à sa fenêtre) ou **négative** (ex. fumer à un arrêt de bus).

Institutions marchandes : ensemble des règles mettant en place les conditions nécessaires aux échanges marchands. Exemple : droit de propriété.

Monopole : situation où une seule entreprise fait face à une multitude de demandeurs.

Monopsonne : situation où un seul demandeur fait face à une multitude d'offreurs.

Marchandisation de la société : extension du rôle des marchés dans toutes les sphères de la société. Aujourd'hui, payer quelqu'un pour garder ses enfants paraît banal ; cela aurait semblé absurde aux mères du XIX^{ème} siècle.

Oligopole : situation où quelques entreprises font face à une multitude de demandeurs.

Oligopsonne : situation où quelques demandeurs font face à une multitude d'offreurs.

Offre : ensemble des quantités offertes. L'offre est calculée à un niveau agrégé sur un marché, il s'agit de l'offre de tous les producteurs pour des prix divers à un instant donné.

Sélection adverse. Situation extrême où, en raison d'une très mauvaise circulation de l'information, le marché sélectionne les plus mauvais produits (c'est l'inverse de la situation habituelle).

Prix d'équilibre. Prix qui égalise l'offre et la demande. C'est le prix auquel se fait la transaction. A ce niveau, le surplus est maximum.

Pouvoir de marché : fait pour un agent sur un marché en concurrence imparfaite (par exemple, une entreprise en monopole) de modifier à lui seul les conditions d'équilibre du marché. Par exemple, Apple n'est pas « price-taker » sur le marché des tablettes mais impose son prix aux consommateurs en s'attribuant un profit très élevé, c'est-à-dire plus élevé que ce qu'il serait en situation de CPP.

Rationnement : situation où les prix ne jouent plus leur rôle d'ajustement entre l'offre et la demande. Cette situation se produit lorsque le prix, pour une raison ou pour une autre, est fixé à un autre niveau que celui qui équilibre l'offre et la demande. C'est notamment le cas quand les pouvoirs publics tentent de fixer les prix sur un marché concurrentiel : ce sont alors les quantités qui s'ajustent, entraînant une **pénurie** (l'offre est insuffisante pour satisfaire toutes les demandes solvables) ou un **excédent**, plus rare (les offreurs ne peuvent pas vendre tout ce qu'ils étaient prêts à vendre au prix rigide). Sur un marché concurrentiel, on ne peut pas fixer à la fois les prix et les quantités : si on fixe les prix, les quantités s'ajustent (cas du marché du logement) ; si on fixe les quantités, les prix s'ajustent (ex. marché du lait)

Surplus. Equivalent du gain à l'échange. Différence entre ce qu'était prêt à payer un consommateur et ce qu'il paye (**surplus du consommateur**) ou ce qu'était prêt à recevoir un producteur et ce qu'il reçoit à l'équilibre (**surplus du producteur**).

Structure de marché. Façon dont un marché est organisé sur le plan de la **concurrence**.

La socialisation

Capital culturel : ensemble des ressources culturelles (niveau de culture, langage, façon de se tenir, de s'habiller, etc.) que les individus reçoivent de leur milieu social, principalement par la famille.

Capital économique : patrimoine transmis par la famille qui a une valeur marchande (monnaie, tableaux, immobilier...)

Capital social : réseau durable de relations.

Configuration familiale : ensemble des situations d'organisation familiale : nombre de frères et sœurs, famille recomposée, monoparentale, etc. qui peuvent modifier la nature de la socialisation primaire.

Genre : terme qui désigne les différences entre les hommes et les femmes en dehors de l'aspect biologique (le sexe). Il s'agit donc de différences sociales. Par ex. mettre une cravate pour les hommes, se raser les jambes pour les femmes.

Habitus : terme employé par le sociologue Pierre Bourdieu pour désigner une « manière d'être ». La notion d'habitus est proche de celle de **capital culturel**.

Norme : règle socialement prescrite (imposée), qui peut être formelle ou informelle, et qui détermine le comportement des individus. Les normes découlent des valeurs. Exemple : dire bonjour.

Pairs (groupe de). Individus d'âge proches, partageant des normes et des valeurs communes.

Rôle social : comportement attendu d'un individu dans une situation donnée, sous forme de normes principalement. Par exemple le rôle social d'un élève est de lever la main, de vouvoyer son professeur, etc. Les individus disposent d'une marge d'interprétation par rapport à leur rôle social. On attend d'un professeur qu'il fasse cours mais il y a plusieurs façons acceptables de le faire.

Resocialisation : adaptation de nouvelles normes et valeurs, en rupture avec une situation précédente.

Reproduction sociale : processus par lequel les positions sociales se perpétuent dans le temps (les enfants font par exemple le même métier, ou ont le même niveau d'études que leurs parents).

Socialisation : transmission répétée dans le temps de normes, valeurs et rôles sociaux. Elle peut se faire par **inculcation** (méthode directe, explicite et volontaire) ou par **imprégnation** (méthode diffuse, indirecte et involontaire). La socialisation **primaire** est la socialisation de l'enfance (elle détermine la construction de la personnalité) tandis que la **socialisation secondaire** est la socialisation d'un individu déjà socialisé.

Socialisation contradictoire : situation où différentes instances de socialisation transmettent des normes et des valeurs différentes ou opposées.

Socialisation anticipatrice. Lorsqu'un individu adopte les normes et valeurs d'un **groupe de référence**, dans lequel il souhaite entrer.

Socialisation différenciée : transmission de normes et de valeurs différentes en fonction du genre ou du groupe social auquel on appartient.

Socialisation inversée. Lorsque les enfants ou les petits-enfants socialisent leurs parents (ex. nouvelles technologies).

Trajectoire improbable : situation de mobilité sociale (ascension ou déclassement) peu commune au regard de l'origine sociale. On l'explique par les configurations familiales, et la pluralité des influences.

Valeur : principe ou idéal qui, au sein d'un groupe social, représente ce qui est désirable et oriente les actions des individus. Exemple : l'égalité.

Groupes et liens sociaux

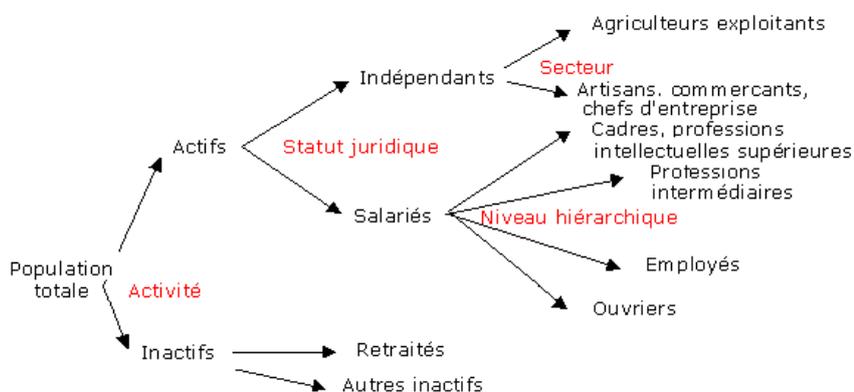
Conscience collective : sentiment d'appartenance à un groupe social. Un groupe informel (par ex. des personnes qui attendent un bus) peuvent développer une conscience collective si un événement commun surgit (ex. le bus est très en retard, ils discutent).

Catégorie sociale : regroupement statistiques sociologique d'individus ayant des liens entre eux. Ces liens sont définis par le sociologue selon son objectif scientifique : genre, âge, métier, etc. Il n'y a pas forcément de conscience collective. Exemple les cadres.

Groupe primaire : groupe de petite taille, ayant un degré d'intimité élevé, des relations proches et directes. Ex. un groupe d'amis.

Groupe secondaire : groupe de taille moyenne à importante, avec un degré d'intimité moyen ou faible, et des relations irrégulières. Ex. une grande entreprise, la Nation française.

Professions et catégories socioprofessionnelles (systèmes des) : nomenclature française de classement des individus par catégorie sociale très



utilisée en sociologie.

Réseau social : ensemble des relations que des individus ou des groupes entretiennent entre eux. Ces relations peuvent être de différentes natures : amicales, professionnelles, politiques, etc. Un réseau social est donc une configuration de relations.

Rupture de liens sociaux : situation où les précarités, isolements, ségrégations, ruptures familiales, etc., conduisent à des **désaffiliations** ou des **disqualifications** des personnes.

Sociabilité : nature des relations entre individus. La sociabilité peut être formelle (elle repose sur des normes écrites, comme en entreprise) ou informelle (dans un groupe d'amis, on peut se donner des surnoms par exemple). Les relations sociales d'un individu peuvent être plus ou moins formelles, plus ou moins réciproques et plus ou moins intimes. Désormais, les **sociabilités numériques** se développent.

Solidarité organique : solidarité propre aux sociétés contemporaines, fondée sur la division sociale du travail et la conscience individuelle de ses membres.

Solidarité mécanique : solidarité propres aux sociétés traditionnelle, fondée sur la ressemblance des individus qui la composent et sur la conscience collective.

Déviance et contrôle social

Anomie : situation de pertes des repères où l'individu ne sait plus comment orienter sa conduite. Il ne respecte plus les normes. La déviance peut alors survenir. L'anomie peut s'expliquer par l'exacerbation d'une **frustration**, ie. un décalage insurmontable entre aspirations de l'individu et possibilités de réalisation.

Contrôle social : ensemble des mécanismes par lesquels un groupe social fait respecter les normes. Il peut être **formel** (il repose sur des normes écrites et est déléguée à des institutions spécialisées comme la police) ou **informel** (le groupe lui-même s'en charge, sans procédure particulière).

Déviance : non-respect d'une norme sociale.

Délinquance : non-respect d'une norme écrite. C'est une forme de **déviance**.

Enquête de victimation : enquête sociologique visant à mesurer la délinquance en interrogeant les individus. Ces enquêtes trouvent généralement une délinquance beaucoup plus élevée que les statistiques de la police.

Entrepreneur de morale. Terme utilisé par le sociologue H. Becker qui désigne des individus ou groupes d'individus se mobilisant pour faire adopter une norme. Cela passe par la stigmatisation de certains individus.

Étiquetage : processus de désignation d'un individu, qui sera mis à l'écart du groupe sur la base de caractéristiques diverses, réelles ou supposées (âge, genre, couleur de peau, religion, façon de s'habiller ou de se coiffer, etc.).

Stigmatisation : processus progressif d'acceptation de l'étiquette posée. Une population stigmatisée est étiquetée initialement, puis se comporte ensuite plus ou moins comme attendue par le processus d'exclusion de départ.

La protection sociale et les politiques macroéconomiques

Aléa moral : la possibilité qu'une personne augmente sa prise de risque parce que protégé, par rapport à la situation où il supporterait entièrement les conséquences négatives des risques auxquels il s'expose. L'aléa moral est lié à un contrat (comme le contrat d'assurance). Elle conduit souvent à des stratégies de « **passager clandestin** ».

Allocation. Fonction économique de l'Etat qui consiste à corriger les défaillances du marché à moyen et long terme.

Assistance : politique de protection sociale consistant à mettre en œuvre la **solidarité verticale** : des allocations sont alors versés sous condition de faibles ressources.

Assurance : politique de protection sociale s'appuyant sur la **solidarité horizontale**, réservant la protection sociale à ceux qui ont cotisé pour un risque particulier.

Cotisations sociales : prélèvements effectués par la Sécurité Sociale sur les salaires et qui servent à financer les risques couverts par celle-ci. Les cotisations sociales peuvent être considérés comme un « salaire socialisé » ou un « salaire différé » car elles sont reversées aux salariés en fonction de la réalisation du risque (retraite, maladie, chômage notamment). Autrement dit, par définition le paiement d'une cotisation sociale ouvre des droits dans le système d'assurance social français, ce qui n'est le cas ni des impôts (qui sont sans contreparties directe) ni des taxes (qui servent à financer des services de l'Etat). Cependant, ceux qui ne cotisent pas peuvent aussi bénéficier de certains droits à leur majorité, quand ils ont la citoyenneté française. NB : le terme « charges » est à éviter.

Croissance économique : augmentation des richesses produites. Elle est généralement mesurée par la variation annuelle du **PIB**.

Chômage : situation d'un individu qui n'a pas d'emploi alors qu'il est disponible et en recherche un activement (définition du BIT, internationale). Ces trois conditions sont nécessaires : un individu sans emploi mais qui n'est pas disponible, ou n'en recherche pas (ex. étudiant, femme au foyer) n'est pas considéré comme chômeur.

Déficit public : situation où les dépenses publiques sont plus élevées que les recettes. Il faut alors combler la différence entre augmentant les PO, ou en empruntant.

Dette publique : somme des déficits publics accumulés au fil des années.

Demande globale. Ensemble de ce qui demandé au système productif d'une zone (un pays). $Demande\ globale = C + I + X + \Delta S$

Dépenses publiques : ensemble des dépenses des trois APU : Etat, Assurance sociale, Collectivités Territoriales.

Exportations (X). Valeur totale des biens et services vendus par des résidents à des étrangers.

Exposition au risque : situation d'un groupe face à un risque social identifié, comme par exemple l'exposition au risque chômage du groupe des ouvriers. On le mesure par des probabilités. **L'attitude face au risque** renvoie plutôt aux comportements individuels, même si des variables sociologiques interviennent (l'âge et le genre notamment).

Équilibre emplois-ressources : égalité comptable entre l'offre globale et la demande globale. L'égalité comptable n'exclut pas des déséquilibres économiques. $Y + M + Stocks\ (début\ de\ période) = C + I + X + Stocks\ (fin\ de\ période)$.

Inflation : hausse durable du niveau général des prix (on ne parle d'inflation que si tous les prix augmentent). Elle se mesure par l'IPC (**indice des prix à la consommation**).

Importations (M). Valeur totale des biens et services achetés par des résidents à des étrangers.

Impôt : prélèvement effectué par les APU, sans contrepartie directe. Elle sert à financer l'Etat. La TVA est un impôt, bien que son nom ne l'indique pas.

Offre globale. Ensemble de ce qui est produit et offert sur le marché par tous les agents économiques d'une zone (typiquement un pays). Offre globale = PIB + M.

PIB (Produit Intérieur Brut). Il constitue la richesse principale produite sur un territoire donné. Il se mesure par la **somme des** valeurs ajoutées de toutes les entreprises d'un territoire (marchandes et non marchandes). Il s'agit donc de la valeur des biens et services produits, évalués au prix du marché. Le PIB est généralement noté Y (de l'anglais « yield » = revenu).

Prélèvements obligatoires. Ensemble des taxes, impôts et cotisations sociales.

Politiques structurelles : politiques qui visent à agir sur les structures de l'économie, sur le long terme. Le but est de transformer le fonctionnement de l'économie durablement.

Politiques conjoncturelles : politiques qui visent à agir sur la conjoncture, c'est-à-dire la situation économique à court terme (un an environ). Il s'agit de réguler ou piloter le système économique pour le préserver des déséquilibres de court terme.

Les politiques conjoncturelles sont généralement qualifiées de « **contracycliques** ». C'est-à-dire qu'elles s'opposent au cycle économique, au « sens naturel de l'économie ». Ainsi, elles visent à :

- Ralentir l'activité économique lorsqu'elle s'emballe (pour freiner les risques inflationnistes), on parle alors de **politiques restrictives (ou politique de rigueur, ou encore politique d'austérité, terme plus péjoratif)**

- Ou stimuler l'activité économique lorsqu'elle ralentit trop (risques de chômage), on parle alors de **politiques expansives, ou politique de relance**.

Politique monétaire : politique économique conjoncturelle basée sur le contrôle et la gestion de la masse monétaire, et visant, par divers moyens à agir sur l'inflation, la croissance et l'emploi.

Politique budgétaire : politique économique conjoncturelle basée sur l'utilisation du budget de l'Etat (dépenses et recettes) pour agir sur la **demande globale**. Elle est plus longue à mettre en œuvre que la politique monétaire, car faire de grands changements nécessite de voter le budget de l'Etat (seule l'AN peut le faire, une fois par an) alors que la politique monétaire est quotidienne.

Protection sociale : Ensemble des mécanismes de prise en compte et de protection contre les risques sociaux. La protection sociale s'appuie sur des principes universels ou corporatistes. On distingue généralement 3 modèles de protection sociale : le modèle résiduel, le modèle continental, le modèle social-démocrate.

Recettes publiques ensemble des recettes des trois APU. 90% sont des prélèvements obligatoires, les 10% restants se partagent entre recettes de production et intérêts reçus.

Répartition. Fonction économique des pouvoirs publics qui consiste à agir sur la perception des revenus (et éventuellement) des patrimoines des agents économiques, soit en agissant directement sur les **revenus primaires** au moyen de **réglementations**, soit en augmentant/réduisant ces revenus une fois qu'ils ont été perçus par les agents, au moyen de taxes, d'impôts, de cotisations sociales (**prélèvements obligatoires**) et de **prestations sociales**.

Solde extérieur : différence entre les **exportations** et les **importations**. On tient compte des biens, des services, mais aussi des revenus. On parle de **déficit commercial** quand on achète plus qu'on vend, et **d'excédent commercial** dans le cas contraire.

Taxe : prélèvement obligatoire qui est la contrepartie d'un service. Ex. Taxe sur les ordures ménagères, redevance télévisuelle.

Stabilisation. Fonction économique de l'Etat qui consiste à agir sur l'équilibre emplois-ressources pour piloter le système économique à court terme, ie. de façon **conjoncturelle**.

La monnaie et le financement de l'économie

Action. Titre de propriété d'une entreprise. Une action donne droit à une voix au conseil d'administration et à des **dividendes** chaque année si l'entreprise choisit d'en verser. L'action peut être revendue à tout moment, sa valeur est donc fixée par l'offre et la demande sur le marché.

Autofinancement. Financement d'un investissement grâce aux profits mis en réserve.

Besoin de financement. Lorsqu'un agent a des revenus moins importants que ses dépenses.

Banque centrale (ou **Banque de premier rang**). « Banques des banques », qui a pour fonction la régulation et la stabilisation d'une zone monétaire.

Capacité de financement. Lorsqu'un agent a des dépenses moins importantes que ses revenus.

Financement externe. Apport de financement extérieur à l'entreprise (par opposition à l'autofinancement). Il peut être **intermédié** (financement bancaire) ou **direct** (financement sur les marchés financiers).

Liquidité : facilité à utiliser un actif en moyen de paiement.

Monnaie. Actif parfaitement liquide à court terme qui a pour fonction la réserve de valeur, l'unité de compte et l'intermédiaire de l'échange.

Masse monétaire. Ensemble de la monnaie en circulation dans une économie ($M1 + M2 + M3$).

Monnaie scripturale. Monnaie qui circule sous formes d'écritures comptables (aujourd'hui informatisées).

Monnaie métallique. Pièces et billets.

Monnaie fiduciaire. Monnaie dont la valeur repose sur la confiance. Toute la monnaie peut être qualifiée de fiduciaire, mais on désigne principalement par ce terme les pièces et les billets.

Monnaie centrale. Monnaie créée par la Banque centrale.

Marché monétaire interbancaire. Marché sur lequel les banques commerciales se règlent leurs dettes chaque jour. La rencontre de l'offre de capitaux et de la demande de capitaux forme un taux d'intérêt d'équilibre, le **taux interbancaire**. Ce taux est influencé par le **taux de refinancement** de la Banque centrale. Les échanges sur ce marché sont à court terme (entre 24h et un an).

Obligation : titre de créance négociable à intérêt fixe. L'émetteur de l'obligation est emprunteur. Le prêteur est celui qui achète l'obligation. L'obligation est un titre de créance à intérêt fixe, émise pour une durée longue, en général 5 à 15 ans. Elle est négociable, c'est-à-dire qu'on peut la revendre (ou l'acheter) sur un marché financier avant la fin de l'échéance.

Prêteur en Dernier Ressort (PDR). Situation où la banque centrale rachète des actifs d'une banque en difficulté pour lui éviter la faillite, ce qui mettrait en danger le système monétaire.

Quantitative easing (QE). Il n'existe pas de traduction officielle mais « détente quantitative » est le terme le plus proche. Il s'agit d'une politique non conventionnelle de la Banque centrale visant à racheter des actifs de banques (ou d'Etats) de façon à injecter rapidement de la monnaie dans le système. L'objectif est de stimuler l'économie et/ou d'éviter des faillites bancaires, et/ou d'augmenter la liquidité. Ces politiques ne sont utilisées que lorsque le **taux de refinancement** est déjà très bas.

Risque de crédit. Risque qu'un emprunteur ne rembourse pas son crédit.

Taux d'intérêt. Taux auquel le prêteur accepte de se séparer d'une somme de monnaie. Le taux d'intérêt est le **prix du temps**. Plus la somme est élevée, plus le taux est élevée ; plus le risque de crédit est élevé, plus le taux est élevé ; plus la durée du prêt est élevée, plus le taux est élevé. Le risque de crédit est le facteur qui joue le plus.

Taux de refinancement. Taux d'intérêt fixé par la Banque centrale. C'est le taux auquel elle choisit de prêter aux banques commerciales. Il influence donc le **taux interbancaire**, donc le degré de liquidité de la zone monétaire et le volume total de la masse monétaire. Il est modifié toutes les six semaines. La Banque se sert de ce taux pour piloter le système monétaire à court terme.